

□ COMPTE-RENDU de la CPNCTHS du 17 Avril 2019

(Commission Paritaire Nationale Condition de Travail Hygiène et Sécurité)

Dans la continuité du mépris de France Chimie envers les représentants des salariés :

- Les documents préparatoires ne sont ni objectifs et encore moins exploitables,
- L'ordre du jour ne répond pas aux textes en vigueur dans la branche (accord du 18 juillet 2016) et il est élaboré unilatéralement par la direction.

A LA DEMANDE DE LA CGT, il est réclamé d'avoir l'intégralité des documents. Ces derniers ont été transmis postérieurement à la réunion.

Sur le point d'information sur trois événements notables (événements graves survenus dans nos industries), France Chimie répond **"nous ne sommes pas habilités à transmettre les documents"** alors que c'est bien la chambre patronale qui a mis ce point à l'ordre du jour. Le dialogue social est bien à la hauteur des documents présentés. Cela marque aussi un manque de confiance dans les représentants des salariés.

Lors de la présentation des onze POI 2018, la démonstration est faite du manque de pertinence de la politique de prévention patronale, entièrement tournée sur le comportemental, quand ces événements sont, pour huit d'entre-eux, des défaillances matérielles et les trois autres des problèmes de conceptions ou de process.

La sécurité, si elle l'a été un jour, n'est plus une priorité de France Chimie. L'accord de coopération entre MASE UIC, certification franco-française et VCA, certification en vigueur dans quatre pays frontaliers, élargit l'éventail des sociétés pouvant travailler dans l'industrie chimique à des entreprises étrangères : **intérêt seulement financier.**

Le summum du mépris est atteint lorsqu'est abordé le point sur la médecine du travail.

Les documents fournis sont des informations sur les missions, types de Services Santé Travail, équipes pluridisciplinaires : nous attendions des réponses plus précises sur les SST et leur fonctionnement dans la branche.

La seule information donnée est le nombre de médecins du travail en France, environ 5000, mais combien dans la branche ?

La santé, la sécurité, les conditions de travail, l'hygiène, les organisations du travail sont des éléments essentiels pour les travailleurs. Ne comptons pas sur les représentants patronaux pour inciter les entreprises adhérentes à mener une prévention primaire.

La santé au travail est primordiale. Après les régressions imposées par le patronat et les gouvernements ces dernières années, toute notre CGT doit passer à la contre-offensive et exiger le rétablissement des CHSCT, le renforcement de leurs moyens et prérogatives. Travail précaire et sous-traité, licenciements de salariés après accidents du travail ou maladies professionnelles, risques organisationnels, RPS, travail de nuit, risques émergents, risques industriels et environnementaux, par exemple, ne peuvent être traités correctement sans CHSCT et le maintien de leurs moyens d'action.

Dans la branche comme dans les entreprises, seul le rapport de force, construit avec les salariés, permettra de reconquérir les droits nécessaires à la mise en place d'une véritable politique de prévention des risques et de protection de la santé des travailleurs et de la population.